



# L'OFFICIEL

[secretariat@gard-lozere.fff.fr](mailto:secretariat@gard-lozere.fff.fr)



N°3 du 10 Septembre 2021

Le journal numérique du DISTRICT GARD-LOZÈRE de FOOTBALL

A L'ATTENTION DES CLUBS, ARBITRES ET DELEGUES

Une Minute de  
**Silence**

*En la mémoire de Guillaume Dathueyt nous vous demandons de faire observer une minute de silence sur les terrains de football le 11 et 12 Septembre 2021....*





## REUNION DU BUREAU

### Procès-verbal n°1 du Bureau

---

<b>Réunion du :</b>	<b>Mardi 31 Août 2021 (réunion téléphonique)</b>
<b>À :</b>	<b>11h00 – DGL</b>
<b>Présidence :</b>	M. Francis ANJOLRAS
<b>Présents :</b>	MM. Fernand D'ANNA, Audrey FIRMIN, Damien JURADO, Jean-Marie ROUFFIAC
<b>Assistent :</b>	MM. Teddy GRAS, Resp. Administratif

---

*Conformément à l'article 11.3.3 du Règlement Intérieur de la Ligue, les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification et de leur homologation par le Comité de Direction du District, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

#### MINUTE DE SILENCE

Le comité de direction, sur proposition du Président, décide à l'unanimité qu'une minute de silence sera observée avant les coups d'envoi des rencontres programmées les 11 et 12 Septembre 2021 en la mémoire de Guillaume DATHUEYT



## COMEX FFF

Le bureau,

Pris connaissance du PV du COMEX de la FFF du 20 Août 2021,

Demande aux clubs de suivre scrupuleusement les décisions relatives à la mise en application des dispositions légales, au regard notamment de l'utilisation du pass sanitaire, dans le cadre de la reprise des compétitions gérées par la FFF, les Ligues et les Districts,

Invite donc tous les clubs à prendre connaissances du PV et ses annexes.

PV COMEX du 20/08/2021 : <https://www.fff.fr/10-les-proces-verbaux/index.html>

## Ententes

Le Bureau de Direction dresse la liste des ententes telles qu'autorisées *en annexe du présent procès-verbal*.

## Homologation des poules des championnats Seniors

Le Bureau,

Pris connaissance de l'article 5 alinéa 2 du Règlement des Championnats Seniors qui précise que :

- a) Les groupes sont constitués par la Commission d'Organisation et homologués par le Bureau du District au plus tard le 31 août, ce qui leur donne un caractère définitif, sauf pour les championnats de D4. Ces groupes pourront ne pas être géographiques.
- b) Par la suite, seule une décision de justice s'imposant au District ou l'acceptation d'une proposition de conciliation peut conduire à diminuer ou augmenter le nombre d'équipes participantes. Le Bureau du District décide du ou des groupes qui comprendront une ou deux équipes supplémentaires au maximum.

Pris connaissance des procès-verbaux de la Commission des Championnats Seniors en date de 21.07.2021, 28.07.2021, 25.08.2021 et 31.08.2021,

**HOMOLOGUE** les groupes des compétitions Seniors comme suit :

**DEPARTEMENTAL 1 (poule unique, 13 équipes)**

503246 - R.C. GÉNÉRAC 1
503288 - É.T.S. SUMÉNOISE 1
514320 - O. SAINTOIS 1
514961 - ENT. S. MARGUERITTOISE 1
517885 - U.S. MONOBLÉTOISE 1
521052 - A.S. ST PRIVAT 1
525595 - ATHLETIC CLUB PISSEVIN VALDEGOUR 1
526898 - O.C. REDESSAN 1
539959 - A.S. POULX 1
545855 - A. ESP. ET CULTURE 1
549436 - ENT. S. LES TROIS MOULINS 1
551488 - STADE BEAUCAIROIS 30 2
553818 - F.C. VAL DE CÈZE 1

**DEPARTEMENTAL 3 POULE A (10 équipes)**

511921 - S.C. ANDUZIEN 2
517885 - U.S. MONOBLÉTOISE 2
519884 - A.S. DES CEVENNES 1
521052 - A.S. ST PRIVAT 2
525106 - S.C. ST MARTIN DE VALGALGUES 1
540714 - LES MAGES SEDISUD FC 1
549689 - A.S. DE CENDRAS 1
549691 - F.C. CHAMPCLAUSON A.A.E. 1
581698 - MOUSSAC F.C. 1
582287 - F.C. SAINT JEANNAIS 1

**DEPARTEMENTAL 3 POULE D (10 équipes)**

503235 - EMULATION S. LE GRAU DU ROI 2
503246 - R.C. GENERAC 2
514961 - ENT.S. MARGUERITTOISE 2
517866 - GALLIA C. D'UCHAUD 2
519114 - U.S. PUJAULAISE 1
519479 - O. FOURQUESIEN 1
522573 - GALLIA C. DE GALLICIAN 1
549436 - ENT.S. LES TROIS MOULINS 2
553703 - ETOILE SPORTIVE THEZIEROISE 1
581412 - A.S. DE SOMMIERES 1

**DEPARTEMENTAL 4 POULE C (9 équipes)**

519483 - J.S. CHEMIN BAS D'AVIGNON 2
523063 - U.S. PEYROLAISE 2
550386 - F.C. PONT SAINT ESPRIT 2
560494 - F.C. BAGNOLS ESCANAUX 1
581232 - ENT. S. PAYS DUZES 3
540548 - É.T.S. ARAMON
560278 - AFC ALTUMA NIMES
560513 - OLYMPIQUE MAS DE VILLE
581851 - A.S. VERSOISE 1

**DEPARTEMENTAL 2 POULE A (11 équipes)**

503233 - S.A. CIGALOIS 1
519626 - ENT. FOOT. VÉZENOBRES CRUVIERS 1
520116 - UNION SPORTIVE GARONNAISE 1
521148 - E.S. BARJACOISE 1
521674 - A.S. ST PAULET 1
550386 - F.C. PONT SAINT ESPRIT 1
550949 - F.C. CHUSCLAN LAUDUN L'ARDOISE 2
553073 - O. ST HILAIRE / LA JASSE 1
560593 - F.C. CABASSUT 1
503036 - O.C. BELLEGARDE 1
563786 - F.C. LANGLADE 1

**DEPARTEMENTAL 3 POULE B (10 équipes)**

503265 - GALLIA C. QUISSACOIS 1
503269 - A.S. BEAUVOISIN 1
503288 - É.T.S. SUMÉNOISE 2
525111 - F.C.O. DOMESSARGUES 1
551430 - U.S. DU TREFLE 2
551501 - ASSOCIATION SPORTIVE DE LA VAUNAGE 1
551688 - F.C. PAYS VIGANAIS AIGOUAL 1
560593 - F.C. CABASSUT 2
563810 - S.C. NIMOIS 1
580584 - CALVISSON F.C. 1

**DEPARTEMENTAL 4 POULE A (12 équipes)**

503405 - O. MINIER PONTIL PRADEL 1
517872 - AV.S. ROUSSONNAIS 3
519631 - A.S. LE COLLET DE DEZE 1
521148 - E.S. BARJACOISE 2
525116 - A.S. ST JULIEN LES ROSIERS 1
531236 - F.C. RIBAUTE LES TAVERNES 1
540714 - LES MAGES SEDISUD FC 2
547384 - SALINDRES FOOTBALL CLUB 1
553073 - O. ST HILAIRE / LA JASSE 2
560495 - F.C. VATAN 1
560266 - SPORTING CLUB DE BROUZET LES ALES 2
860493 - AVENIR SPORTIF MOLIEROIS 1

**DEPARTEMENTAL 4 POULE D (12 équipes)**

500377 - ENT. PERRIER VERGEZE 2
520112 - SP. C. CASTANET NIMES 1
521883 - S.C. MANDUELLOIS 2
535058 - F.C. RODILHAN 1
563664 - U.S. LA REGORDANE 2
563786 - F.C. LANGLADE 2
581698 - MOUSSAC F.C. 2
525111 - F.C.O. DOMESSARGUES 2
560494 - F.C. BAGNOLS ESCANAUX 1
503150 - C.S. CHEMINOTS NIMOIS 1
581851 - A.S. VERSOISE 2
560558 - FOOTBALL CLUB NÎMES COURBESSAC 1

**DEPARTEMENTAL 2 POULE B (11 équipes)**

500257 - ST. ST BARBE LA GRAND COMBE 1
517872 - AV.S. ROUSSONNAIS 2
518431 - A.S. ST CHRISTOL LEZ ALÈS 1
521050 - A.S. DE CHAISSARGUES 1
521883 - S.C. MANDUELLOIS 1
526901 - C.O. SOLEIL LEVANT NIMES 2
548837 - F.C. BAGNOLS PONT 2
549600 - F.C. CANABIER 1
563664 - U.S. LA RÉGORDANE 1
581430 - ESPOIR F. C. BEAUCAIROIS 1
590128 - C.A. BESSÈGEOIS 1

**DEPARTEMENTAL 3 POULE C (10 équipes)**

503353 - ST.O. AIMARGUES 2
503370 - U.S. BOUILLARGUES 1
523063 - U.S. PEYROLAISE 1
526898 - O.C. REDESSAN 2
535852 - R.C. ST LAURENT DES ARBRES 1
539959 - A.S. POULX 2
545855 - A. ESP. ET CULTURE 2
549486 - ENT.S. ROCHEFORT SIGNARGUES 1
553818 - F.C. VAL DE CEZE 2
582358 - L'OLYMPIQUE DE GAUJAC 1

**DEPARTEMENTAL 4 POULE B (12 équipes)**

503233 - S.A. CIGALOIS 2
503265 - GALLIA C. QUISSACOIS 2
518431 - A.S. ST CHRISTOL LEZ ALES 2
519042 - U.S.A. CANAULOISE 1
531236 - F.C. RIBAUTE LES TAVERNES 2
541877 - U.S. DE MONTPEZAT 1
560266 - SPORTING CLUB DE BROUZET LES ALES 1
580584 - CALVISSON F.C. 2
560833 - BOISSET ET GAUJAC FOOTBALL CLUB
549689 - A.S. DE CENDRAS 2
590128 - C.A. BESSÈGEOIS 2
553328 - ENTENTE DU PAYS LA GRAND COMBE

**DEPARTEMENTAL 4 POULE E (12 équipes)**

503036 - O.C. BELLEGARDE 2
503237 - F.C. VAUVERDOIS 2
520112 - SP. C. CASTANET NIMES 2
520116 - UNION SPORTIVE GARONNAISE 2
525595 - ATHLETIC CLUB PISSEVIN VALDEGOUR 2
535058 - F.C. RODILHAN 2
552706 - AS NIMES CAMARGUAIS CROIX DE FER 1
523119 - ST.O. CODOGNAN 1
590587 - U.S. DE VALLABREGUES 1
580998 - F.C. MILHAUD 1
514320 - O. SAINTOIS 2
526901 - C.O. SOLEIL LEVANT NIMES 3

Suite à l'arrêt du FC. Cévennes (563766), le club de Bellegarde (503036) jouera en D2 Poule A. Décision prise en fonction des critères sportifs (Club moins bon 11<sup>e</sup> saison 2019/2020).

## Création championnat U14 Territorial

Le Bureau,

Pris connaissance du PV de la Commission des Jeunes du 19.08.2021,

Pris connaissance de la composition de la poule,

Pris connaissance du règlement U14 Territorial,

Valide la composition de la poule U14 territorial pour 2021/2022 ainsi que son règlement annexé au présent PV

Valide le tarif du championnat U14 Territorial au même prix que la catégorie U15.

## Prochain Comité

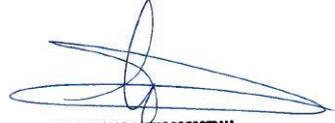
- 15/09/2021 à 18h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président,  
Francis ANJOLRAS

Le Président  
  
Francis ANJOLRAS  
DISTRICT GARD-LOZÈRE DE FOOTBALL  
LE PRÉSIDENT  
F. ANJOLRAS

Le Secrétaire Général,  
Damien JURADO

  
DISTRICT GARD-LOZÈRE DE FOOTBALL  
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
DAMIEN JURADO



## **ANNEXE 1**

# **Règlement du Championnats U14 Territorial du Gard à 11.**

Prise d'effet saison 2021/2022.

### **Art. 1 - Préambule**

Le District est organisateur du **CHAMPIONNAT U14 Territorial à 11.**

Les dispositions du règlement des Championnats Jeunes à 11 du District sont appliquées en cas de non-spécification par les articles ci-après.

### **Art. 2 - Durée des rencontres**

Un match dure 80 minutes, deux périodes de 40 minutes entrecoupées d'une pause de 15 minutes.

### **Art. 3 - Dispositions spécifiques à la « U14 Territorial à 11 »**

1. Les dispositions de l'article 87 des Règlements Généraux du District s'appliquent dans leur intégralité.
2. En fonction du nombre d'équipes engagées, la Commission d'Organisation pourra décider du nombre de phases, de poules et si les rencontres se disputent en match aller simple ou en matchs aller-retour. Ces informations seront communiquées aux Clubs avant le début du championnat.
3. La participation au U14 Territorial à 11 se fait sur l'engagement volontaire du club avant une date butoir définie par la commission compétente à la fin de saison précédente.
4. Les conditions d'accès spécifiques à ce championnat U14 sont définies chaque saison par le Comité de Direction sur proposition des Conseillers Techniques, de la Commission des jeunes et du Football d'Animation du District.
5. *Un Club ne peut compter qu'une seule équipe en U14 Territorial à 11.*
6. *Accessions en compétitions U14 de Ligue :*



*La commission des championnats Jeunes du District informe chaque saison du nombre de montées autorisées par la LFO à participer au championnat U14 Ligue.*

#### **Art. 4 - Horaires**

1. Les rencontres se déroulent en principe le dimanche à 10 heures.

Dans le cas où un même Club aurait plusieurs équipes sur ce même créneau, les rencontres auraient lieu à 09 heures et à 12 heures.

Il en est de même lorsque la rencontre concerne un Club gardois et un Club lozérien.

#### **Art. 5 - Matchs en retard**

1. Pour les épreuves se déroulant en une seule phase, les dispositions de l'article 91 alinéa 6 des Règlements Généraux du District s'appliquent.

2. Pour les épreuves se déroulant sur plusieurs phases, les matchs remis ou en retard doivent être joués comme suit :

- en ce qui concerne les poules de la première phase, avant la dernière journée prévue au calendrier initial, sauf dérogation éventuelle et préalable de la Commission d'Organisation, et sous réserve de l'accord entre les deux Clubs,
- En ce qui concerne les poules des autres phases, les dispositions de l'article 91 alinéa 6 des Règlements Généraux du District s'appliquent.

3. Dans la mesure du possible, tout match remis ou à rejouer sera fixé à la première date disponible. En cas de dossier en instance, la nouvelle programmation pourra être retardée jusqu'au traitement du dossier. De plus, les clubs ne pourront refuser de jouer un match remis ou à rejouer en semaine (le mercredi par exemple) si l'urgence ou la préservation de la régularité de la compétition le justifiait.

4. En cas de nécessité, la Commission d'Organisation est souveraine pour fixer la date d'une rencontre, que ce soit aux dates disponibles, en semaine ou pendant les vacances scolaires.

#### **Art. 6 - Règlements généraux - Qualifications**

1. Les dispositions des Règlements Généraux de la FFF, de la Ligue et du District s'appliquent dans leur intégralité. Les joueurs doivent être qualifiés en conformité avec leur statut.



2. Pour ce championnat U14 Territorial à 11, les joueurs doivent être licenciés avec une licence « Libre », en catégorie U14. Les joueurs licenciés U13 peuvent également y participer dans la limite de cinq (5) joueurs pouvant figurer sur la feuille de match.

La participation des joueurs U12 est interdite.

3. Pour ce qui est de la mixité, elle est autorisée dans le strict respect des dispositions de l'article 155 des Règlements Généraux de la FFF.

## Art. 8 - Cas non prévus

Les cas non prévus aux présents règlements relèveront de l'appréciation de la Commission d'Organisation compétente.

## Annexe 2

### Ententes autorisées pour la saison 2021/2022

#### Le club support est le premier nommé.

La dénomination de l'entente est, sauf mention contraire, l'adjonction des noms des clubs composant cette entente.

#### 1) CATÉGORIE U19

Date valid.	Nom de l'entente	Club support	Club en entente	Club en entente
21/06/2021	ENT MANDUEL/OC REDESSAN	521883 SC MANDUEL	526898 OC REDESSAN	
29/07/2021	ENT SO AIMARGUES/FC CABASSUT	503353 SO AIMARGUES	560593 FC CABASSUT	



## 2) CATÉGORIE U17

Date valid.	Nom de l'entente	Club support	Club en entente	Club en entente
17/06/2021	ENT. ST. BEAUC. JONQ	551488 STADE BEAUCAIRE 30	503388 FC JONQUIERES	
21/06/2021	ENT MANDUEL/OC REDESSAN	521883 SC MANDUEL	526898 OC REDESSAN	
16/07/2021	ENT AS ST PRIVAT/FC MONS	521052 AS ST PRIVAT DES VIEUX	537093 FC MONS	
19/07/2021	ENT ST LT DES ARBRES/FC CANABIER	535852 535852	549600 FC CANABIER	
19/08/2021	ENT CAMARGUE VIDOURLE	503353 SO AIMARGUES	551417 FOOT TERRE DE CAMARGUES	560593 FC CABASSUT
31/08/2021	S2C FC LES HAUTS DE NIMES	550035 AS SPORTS CŒURS MILHAUD	560752 LES HAUTS DE NIMES	

## 3) CATÉGORIE U15

Date valid.	Nom de l'entente	Club support	Club en entente	Club en entente
17/06/2021	ENT. ST. BEAUC. JONQ.	551488 STADE BEAUCAIROIS 30	503388 F.C. JONQUIÉROIS	



25/06/2021	FC RAIJA — FC CEVENNES	581733 FC RAIJA	563766 FC CEVENNES	
21/06/2021	ENT MANDUEL/OC REDESSAN	521883 SC MANDUEL	526898 OC REDESSAN	
16/07/2021	ENT AS ST PRIVAT/FC MONS	521052 AS ST PRIVAT DES VIEUX	537093 FC MONS	
19/07/2021	ENT ST LT DES ARBRES/FC CANABIER	535852 535852	549600 FC CANABIER	
23/07/2021	ENT CHAMBORIGAUD/LE COLLET	519884 CHAMBORIGAUD	519631 LE COLLET DE DEZE	
31/08/2021	ENT BARJAC/FC VAL DE CEZE	521148 ES BARJAC	553818 VAL DE CEZE	

#### 4/ CATEGORIE U14

Date valid.	Nom de l'entente	Club support	Club en entente	Club en entente
16/07/2021	ENT AS ST PRIVAT/FC MONS	521052 AS ST PRIVAT DES VIEUX	537093 FC MONS	



## 5) CATÉGORIE U12/U13

Date valid.	Nom de l'entente	Club support	Club en entente	Club en entente
17/06/2021	ENT. ST. BEAUC. JONQ.	551488 STADE BEUCAIROIS 30	503388 F.C. JONQUIÉROIS	
<del>25/06/2021</del>	<del>FR-RAIA — FC CEVENNES</del>	<del>581733 FC-RAIA</del>	<del>563766 FC-CEVENNES</del>	
21/06/2021	ENT MANDUEL/OC REDESSAN	521883 SC MANDUEL	526898 OC REDESSAN	
16/07/2021	ENT AS ST PRIVAT/FC MONS	521052 AS ST PRIVAT DES VIEUX	537093 FC MONS	

## 6) CATÉGORIE U12 A 8

Date valid.	Nom de l'entente	Club support	Club en entente	Club en entente
17/06/2021	ENT. ST. BEAUC. JONQ.	551488 STADE BEUCAIROIS 30	503388 F.C. JONQUIÉROIS	
16/07/2021	ENT AS ST PRIVAT/FC MONS	521052 AS ST PRIVAT DES VIEUX	537093 FC MONS	
30/08/2021	ENT CODOGNAN/VERGEZE	523119 CODOGNAN	500377 VERGEZE	



## 7) CATÉGORIE U10/U11

Date valid.	Nom de l'entente	Club support	Club en entente	Club en entente
17/06/2021	ENT. ST. BEAUC. JONQ.	551488 STADE BEUCAIROIS 30	503388 F.C. JONQUIÉROIS	
25/06/2021	FR-RAIA — FC CEVENNES	581733 FC-RAIA	563766 FC CEVENNES	
16/07/2021	ENT AS ST PRIVAT/FC MONS	521052 AS ST PRIVAT DES VIEUX	537093 FC MONS	

## 8 CATÉGORIE U10

Date valid.	Nom de l'entente	Club support	Club en entente	Club en entente
17/06/2021	ENT. ST. BEAUC. JONQ.	551488 STADE BEUCAIROIS 30	503388 F.C. JONQUIÉROIS	
16/07/2021	ENT AS ST PRIVAT/FC MONS	521052 AS ST PRIVAT DES VIEUX	537093 FC MONS	

## 9) CATÉGORIE U8

Date valid.	Nom de l'entente	Club support	Club en entente	Club en entente
17/06/2021	ENT. ST. BEAUC. JONQ.	551488 STADE BEUCAIROIS 30	503388 F.C. JONQUIÉROIS	
16/07/2021	ENT AS ST PRIVAT/FC MONS	521052 AS ST PRIVAT DES VIEUX	537093 FC MONS	



## 10) CATÉGORIE U9

Date valid.	Nom de l'entente	Club support	Club en entente	Club en entente
17/06/2021	ENT. ST. BEAUC. JONQ.	551488 STADE BEUCAIROIS 30	503388 F.C. JONQUIÉROIS	
16/07/2021	ENT AS ST PRIVAT/FC MONS	521052 AS ST PRIVAT DES VIEUX	537093 FC MONS	

## 11) CATÉGORIE U8/U9

Date valid.	Nom de l'entente	Club support	Club en entente
17/06/2021	ENT. ST. BEAUC. JONQ.	551488 STADE BEUCAIROIS 30	503388 F.C. JONQUIÉROIS
25/06/2021	FR-RAIA — FC CEVENNES	581733 FC RAIA	563766 FC CEVENNES
16/07/2021	ENT AS ST PRIVAT DES VIEUX/FC MONS	521052 AS ST PRIVAT DES VIEUX	537093 FC MONS

## 12) CATÉGORIE U6/U7

Date valid.	Nom de l'entente	Club support	Club en entente
17/06/2021	ENT. ST. BEAUC. JONQ.	551488 STADE BEUCAIROIS 30	503388 F.C. JONQUIÉROIS
25/06/2021	FR-RAIA — FC CEVENNES	581733	563766



		FC-RAIA	FC-CEVENNES
16/07/2021	ENT AS ST PRIVAT DES VIEUX/FC MONS	521052 AS ST PRIVAT DES VIEUX	537093 FC MONS

### 13) CATÉGORIE U6

Date valid.	Nom de l'entente	Club support	Club en entente
17/06/2021	ENT. ST. BEAUC. JONQ.	551488 STADE BEUCAIROIS 30	503388 F.C. JONQUIÉROIS
16/07/2021	ENT AS ST PRIVAT DES VIEUX/FC MONS	521052 AS ST PRIVAT DES VIEUX	537093 FC MONS

### 14) CATÉGORIE FEMININES U15 A 8

Date valid.	Nom de l'entente	Club support	Club en entente
17/06/2021	ENT. ST. BEAUC. JONQ.	551488 STADE BEUCAIROIS 30	503388 F.C. JONQUIÉROIS

### 15) CATÉGORIE FEMININES SENIORS A 11

Date valid.	Nom de l'entente	Club support	Club en entente
12/08/2021	CALVISSON/VAUNAGE	580584 FC CALVISSON	551501 AS VAUNAGE



## 16) CATÉGORIE FEMININES SENIORS A 8

Date valid.	Nom de l'entente	Club support	Club en entente
12/08/2021	CALVISSON/VAUNAGE	580584 FC CALVISSON	551501 AS VAUNAGE



## COMMISSION DES JEUNES

### Procès-verbal n°02 de la Commission des Compétitions Jeunes

Réunion du :	Jeudi 2 septembre 2021
À :	14h00 en présentiel
Présidence :	M. Bernard BARLAGUET
Présents :	MM. Patrick AURILLON, Jean-Pierre RIEU, Jean-Marie TASTEVIN, Stéphan BROCK, Denis LASGOUTE, Emile HOURS.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

#### Approbation des Procès-verbaux

La Commission approuve le procès-verbal n°01 de la réunion du 19.08.2021

Rappel des règles s'appliquant aux divers championnats Régionaux Départementaux (info COMEX) du 24.03.2021 et PV COMEX du 06.05.2021

Rappel des règles s'appliquant aux divers championnats Régionaux Départementaux (info COMEX) du 24.03.2021 et PV COMEX du 06.05.2021



- A. Le Comité Exécutif de la FFF (COMEX) a décidé d'arrêter toutes les compétitions amateurs Départementales et Régionales métropolitaine pour la saison 2020.2021, en raison de l'épidémie de la COVID 19 et des mesures sanitaires renforcées.
- B. Dates des calendriers déjà contraignant ne permettent plus d'envisager une reprise des compétitions amateurs. Cette décision du COMEX FFF entraîne une « saison blanche ». Aucune accession, aucune rétrogradation pour les clubs engagés dans ces championnats.
- C. Le COMEX de la FFF a également arrêté définitivement les championnats nationaux U19 et U17
- D. Réduction du nombre d'équipes en championnats régionaux. Tendre des compétitions territoriales et non plus départementales. Protéger les clubs formateurs en limitant le nombre de joueurs mutés (article 93.3) réflexion à la notion des 50 kms pour les mutations.

## NOUVELLE PYRAMIDE GENERATIONNELLE U14 TERRITORIAL

Suite au sondage effectué par chaque District parmi les équipes u13 niveaux 1 qui vont constituer la nouvelle catégorie U14 Pyramide générationnelle en territoire.

### Ceux sont 10 équipes qui sont volontaires pour intégrer cette nouvelle compétition.

ENT PERRIER VERGEZE (500377)  
AS ROUSSON (5178725)  
N. CHEMIN BAS AVIGNON (517872)  
AS CAISSARGUES (5519483)  
N. SOLEIL LEVANT (526901)  
BAGNOLS PONT (5488837)  
ENT ROCHEFORT SIGNARGUES (549485)  
STADE BEAUCAIRE 30 (551488)  
OL MAS DE MINGUE (552832)  
ENT PAYS D UZES (581232)

### Ne pas oublier le respect des 4 obligations pour cette catégorie :

Engager aussi une équipe U13 sur la saison sportive 2021/2022  
Limitation de 5 joueurs U13 inscrits sur la feuille de match en U14 territoire,  
Possibilité d'engager une équipe réserve (si déjà une équipe en U14 régional) sans montée, même en cas de relégation de son équipe première ;  
Avoir un éducateur possédant le CFF2 (avec possibilité de dérogation si inscription en formation durant la saison)

## CALENDRIER CONCERNANT LA PHASE 1 ET PHASE 2 MATCH ALLER SIMPLE

### PHASE 1

03.10.2021  
10.10.2021



14.11.2021  
21.11.2021  
05.12.2021  
12.12.2021  
16.01.2022  
23.01.2022  
30.01.2022

## PHASE 2

13.02.2022  
13.03.2022  
20.03.2022  
03.04.2022  
10.04.2022  
15.05.2022  
22.05.2022  
05.06.2022  
12.06.2022

**Nota : Toutes les journées non utilisées sont considérées JOURNEES DE RATRAPAGE, y compris pendant les vacances scolaires.**

## COMPOSITION DES POULES BRASSAGES (U18. U19)

### POULE A

521138 - NIMES LASSALIEN  
539959 – AS POULX  
553073 – OL ST HILAIRE LA JASSE  
525106 – ST MARTIN DE VALGALGUES  
521052 – AS ST PRIVAT DES VIEUX  
519626 – VEZENOBRES CRUVIERS

**Total : 6 équipes**

### POULE B

560494 – BAGNOLS ESCANAUX  
549600 – FC CANABIER  
520112 – NIMES CASTANET  
525595 – PISSEVIN VALDEGOUR  
550386 – FC PONT ST ESPRIT  
519114 – PUJAUT

**Total : 6 équipes**



## POULE C

551417 – FOOT TERRE DE CAMARGUE  
503353 – SO AIMARGUES CABASSU  
503235 – LE GRAU DU ROI  
521883 – ENT MANDUEL REDESSAN  
526901 - NIMES SOLEIL LEVANT  
500377 – VERGEZE EP

**Total : 6 équipes**

## COMPOSITION U17 D1

### POULE A

503353 – ENT CAMARGUES VIDOURLE  
551488 – ENT BEUCAIRE JONQUIERES 2  
521050 – AS CAISSARGUES  
521883 – ENT MANDUEL REDESSAN  
520112 \_ NIMES CASTANET  
521138 – NIMES LASSALIEN 2  
526901 – NIMES SOLEIL LEVANT  
545855 – VERGEZE  
545855 – SAINT GILLES AEC

**Total : 9 équipes**

### POULE B

550949 – FC CHSUCLAN LAUDUN  
548837 – FC BAGNOLS PONT 2  
551430 – US DU TREFLE  
553073 – ST HILAIRE LA JASSE  
535852 – ST LT DES ARBRES/CANABIER  
525106 – SC ST MARTIN DE VALGALGUES  
521052 – ST PRIVAT AS/FC MONS  
519626 – EF VEZENOBRES CRUVIERS

**Total : 8 équipes**

## COMPOSITION DES POULES U17 D2

### POULE A

503353 – ENT CAMARGUE/VIDOURLE 2  
503370 – US BOUILLARGUES  
580584 – CALVISSON  
503246 – RC GENERAC  
550035 – ENT MILHAUD/HAUTS DE NIMES 2



514959 – NIMES GAZELEC  
525595 – PISSEVIN VALDEGOUR  
560267 – ACADEMIE UNIVERS  
539959 – AS POULX  
500377 – ENT PERRIER VERGEZE 2  
**Total : 10 équipes**

## POULE B

551688 – FC PAYS VIGANAIS  
553328 – EJP GRAND COMBIEN  
517885 – NIMES CHEMIN BAS 2  
517872 – AS ROUSSON  
518431 – AS ST CHRISTOL  
525116 – AS ST JULIEN LES ROSIERS  
521052 – ST PRIVAT AS/FC MONS 2  
503237 – VAUVERT FC 2  
517885 – US MONOBLLET  
**Total : 9 équipes**

## POULE C

503036 - BELLEGARDE  
549436 – ES 3 MOULINS  
520116 – US GARONS  
552832 – NIMES MAS DE MINGUE  
549486 – ENT ROCHEFORT SIGNARGUES  
552049 – SAUVETERRE RC  
553703 – THEZIERS  
581232 – ENT S. PAYS D UZES  
503237 – VAUVERT FC  
590587 - VALLABREGUES  
**Total : 10 équipes**

## COMPOSITION DES POULES U15/U14 D1

## POULE A

551488 – ST BEUCAIRE 30  
521050 – AS CAISSARGUES  
503246 – RC GENERAC  
521138 – NIMES LASSALIEN  
551430 – US DU TREFLE  
503237 – FC VAUVERT  
500377 – ENT PERRIER VERGEZE  
**Total : 7 équipes**



## POULE B

550949 : CHUSCLAN LAUDUN  
548837 – FC BAGNOLS PONT  
539959 – AS POULX  
517872 – AS ROUSSON  
535852 – ST LT DES ARBRES/CANABIER  
525106 – ST MARTIN DE VALGALGUES  
521052 – ST PRIVAT AS/FC MONS

**Total : 7 équipes**

## COMPOSITION DES POULES U15/U14 D2

### POULE A

551488 – BEUCAIRE STADE 30 2  
549436 – BEZOUCE LES 3 MOULINS  
560593 – FC CABASSUT  
525595 – AC PISSEVIN VALDEGOUR  
526901 – NIMES SOLEIL LEVANT  
539959 – AS POULX 2  
517866 – GC UCHAUD

**Total : 7 équipes**

### POULE B

580584 – FC CALVISSON  
520112 – NIMES CASTANET  
518431 – ST CHRISTOL LES ALES  
538138 – VAL AUZONNET  
553073 – ST HILAIRE LA JASSE  
521052 – ST PRIVAT FC MONS 2  
519626 – EF VEZENOBRES CRUVIERS 1

**Total : 7 équipes**

## COMPOSITION DES POULES U15/U14 D3

### POULE A

503353 – SO AIMARGUES  
551688 – FC PAYS VIGANAIS  
517885 – US MONOBLLET  
503265 – GC QUISSAC  
518431 – AS ST CHRISTOL 2  
563664 – US LA REGORDANE 1  
503288 – SUMENE ES

503237 – FC VAUVERT 2

**Total : 8 équipes**

**POULE B**

519884 – CHAMBORIGAUD LE COLLET DE DEZE

503269 – AS BEAUVOISIN

503370 – US BOUILLARGUES

520116 – US GARONS

563786 – LANGLADE FC

514961 – MARGUERITTES

514959 – NIMES GAZELEC

560267 – ACADEMIE UNIVERS

581232 – ENT S PAYS D UZES

**Total : 9 équipes**

**POULE C**

521148 – ENT BARJAC/VAL DE CEZE

519479 – FOURQUES OL

550949 – FC CHUSCLAN LAUDUN 2

519114 – US PUJAUT

552049 – RC SAUVETERRE

545855 – ST GILLES AEC

535852 – ST LT DES ARBRES/CANABIER 2

552069 – RHONE GARDON THEZIERS

518851 – AS VERS

**Total : 9 équipes**

## INFOS CLUB

### CLUBS EN NON ACTIVITE

**U18/U19**

FOURQUES. ST CHRISTOL LES ALES. CHUSCLAN LAUDUN. BELLEGARDE. CALVISSON. ES PAYS D'UZES.

**U16/U17 D1**

GC UCHAUD. PUJAUT (places vacantes non autorisées)

**U16/U17 D2**



BEAUVOISIN. ST HILAIRE LA JASSE. MONTPEZAT. VAL DE CEZE. LE GRAU DU ROI. ST LAURENT LES ARBRES. ALES TURQUES.

#### **U14/U15 D1**

EFC BEAUCAIRE 2. BOUILLARGUES. N. MAS DE MINGUE. ROCHEFORT SIGNARGUES. REDESSAN.

**FOOT SUD LOZERE (rejoint District AVEYRON) : places vacantes non autorisées.**

#### **U14/U15 D2**

BAGNOLS PONT 2. US TREFLE 2. ENT PERRIER VERGEZE 2. BELLEGARDE : places vacantes non autorisées.

#### **U14/U15 D3**

POULX 3. PAYS UZES 2. ST LAURENT. CANABIER 3. ST HILAIRE. ST JEAN DU PIN 2. ROCHEFORT SIGNARGUES 2. ST CHRISTOL. CARDET 2. RAIA CEVENNES. NIMES CHEMIN BAS. MILHAUD 2. GENERAC 2. NIMES METROPOLE. BEZOUCE. RODILHAN 2. LA CALMETTE. AS CAISSARGUES. THEZIERS. ST PAULET DE CAISSON. MILHAUD 2 CŒUR. VAUNAGE. JONQUIERES

### **NOUVELLES EQUIPES**

#### **U18/U19**

NIMES ATHLETIC. LE GRAU DU ROI. PUJAUT. VEZENOBRES CRUVIERS. NIMES LASSALIEN. CANABIER. CO NIMES SOLEIL LEVANT. PERRIER VERGEZE.

#### **U16/U17**

BEZOUCE. RODILHAN. SAUVETERRE. ACADEMIE NIMES. VAUVERT 1. VAUVERT 2. NIMES MAS DE MINGUE. NIMES CHEMIN BAS. THEZIERS. GARONS. BELLEGARDE. ENT SPORT DE CŒUR HAUT DE NIMES.

#### **U14/U15**

SAUVETERRE. RHONE GARDON. PUJAUT. FOURQUES. BARIAC VAL DE CEZE. SUMENE. ENT CEVENNES LE COLLET DE DEZE. BOUILLARGUES. LANGLADE. LE VIGAN : 10

#### **U14/u15 à 8**

SAUVETERRE. LE GRAU DU ROI. ANDUZE : 3

#### **U14 TERRITOIRE**

VERGEZE. NIMES CHEMIN BAS. AS CAISSARGUES. NIMES SOLEIL LEVANT. BAGNOLS PONT. ROCHEFORT SIGNARGUES. ST BEAUCAIRE. PAYS UZES. ROUSSON. OL MAS DE MINGUE : 10

**LE PRESIDENT**  
Bernard BARLAGUET

**LE SECRETAIRE DE SEANCE**  
Patrick AURILLON



## COMMISSION DES FEMININES

### Procès-verbal n°4 de la Commission des Compétitions Féminines

<b>Réunion du :</b>	<b>Mardi 07 Septembre 2021</b>
<b>À :</b>	<b>14h00 – Réunion téléphonique.</b>
<b>Présidence :</b>	Mme Bernadette FERCAK
<b>Présents :</b>	MM. Nicolas FAGEON, Christian TAVÈS
<b>Excusés :</b>	Mmes Stéphanie ALBEROLA, Fatiha BADAoui, MM. Philippe ALBY, Michel COLLADO, Philippe MOREL.

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

#### Approbation des Procès-verbaux

La Commission approuve le procès-verbal de la réunion du 27/08/2021

#### Engagements (Dernière Relance Dates Buttoir le 17/09/2021 minuit)

La Commission informe les Clubs sur les compétitions suivantes :

- **Seniors F à 11 avec un minima de 6 équipes Interdistrict Gard/Hérault**
- *(Ouvert aux Senior F, U19F et U18F pour les U17F dans la limite de 3 avec dossier sur classement*
- *U16F strictement interdit par les règlements LFO.*
- **Seniors F à 8**
- *(Ouvert aux Senior F, U19F et U18F pour les U17F dans la limite de 3 avec dossier de sur classement.*
- **U18F à 8 Interdistrict Gard/Hérault**
- *(Ouvert aux U18F, U17F, U16F, avec possibilité d'inscrire au maximum 3 U15F sur la feuille de match)*
- **U15F à 8**
- *(Ouvert aux U15F, U14F avec possibilité d'inscrire au maximum 3 U13F sur la feuille de match)*



- **U13F à 8**
- (En collaboration avec la Commission du Football d'Animation).

***Il appartient aux Clubs d'accepter ou de refuser cet engagement avant le 17.09.2021 dernier délai.***

De plus, il est possible d'engager des équipes supplémentaires, dans les mêmes conditions de délai, pour toutes ces compétitions.

***Il est rappelé que pour les Seniors F à 8, l'engagement en Championnat implique automatiquement l'inscription en Coupe André-Vigier Seniors à 8 et au Challenge Départemental Futsal Féminin.***

***Les catégories de Foot à 8 n'offrent pas d'accession au niveau régional.***

***Les catégories de Foot à 11 peuvent, en fonction des règlements de Ligue, offrir la possibilité d'évoluer en Ligue en fonction du classement.***

## Championnat National

- **D2 Féminine :**  
(750342) Nîmes Métropole

## Championnats Ligue

- **R1 Féminine à 11 :**  
(503029) Ales OL
- **R2 Féminine à 11 :**  
(551488) Stade Beaucairois 30 / (580998) Fc Milhaud
- **U18 R1 à 11 :**  
(750342) Nîmes Métropole
- **U18 R2 à 11 :**  
(560946) Athéna Fc / (551488) Stade Beaucairois 30 / (503029) Ales OL / (750342) Nîmes Métropole / (500377) Ep Vergèze.
- **U15 R1 à 11 :**  
(560946) Athéna Fc / (750342) Nîmes Métropole



## Championnats Districts en 2 Phases

- **Senior F à 11 interdistricts :**  
(519483) Nîmes Chemin Bas / (503029) Ales OI / (500377) Ep Vergèze.
- **Senior F à 8 :**  
(580584) Ent Calvisson et Vaunage / (550949) Fc Chusclan / (503265) Gallia de Quissac / (553073) O. St Hilaire / (503233) Sa Cigalois / (517885) Us Monoblet / (563664) Us la Regordane / (503353) STO Aimargues.
- **U18 F à 8 interdistricts :**
- **U15 F à 8 :**  
(550949) Ent Gardoise Rhodani / (560294) Esp Sp de Nîmes / (503265) Gallia Quissac / (503353) STO Aimargues.
- **U13 F à 8 :**  
(750342) Nîmes Metropole1 / (750342) Nîmes Metropole2 / (514961) Ent S Marguerittes / (519483) Chemin Bas d'Avignon / (503029) Ales OI / (551488) Stade Beaucairois 30.
- *(En collaboration avec la Commission du Football d'Animation **fin engagement le 28 Octobre 2021**).*

## Coupe de France Féminine 1<sup>er</sup> tour le 12/09/2021 à 15h00

Ep Vergèze	//	Fc Sussargues
As le Malzieu	//	Fc Milhaud
Ch Bas Avignon	//	Asptt Montpellier

**(Attention ne peuvent jouer que 2 U17F avec dossier de sur classement).**  
**Art. 7.3 règlement Coupe de France Féminine.**

### **La Présidente.**

Bernadette FERCAK

### **Le Secrétaire de séance.**

Nicolas FAGEON



## COMMISSION DU COVID

### Procès-verbal n°1 de la Commission COVID-19

<b>Réunion du :</b>	<b>Mercredi 1er septembre 2021</b>
<b>À :</b>	<b>18h30 – DGL</b>
<b>Présidence :</b>	M. Bernard BERGEN (Réfèrent COVID-19 du District)
<b>Présents :</b>	Mme Bernadette FERCAK (C.C.F.), MM. Bernard BARLAGUET (C.C.J.), Jean-Marie ROUFFIAC (C.C.S).
<b>Absents :</b>	M Didier CASANADA (C.F.A.), Dr Jean-François CHAPPELLIER (médecin)
<b>Assistent :</b>	MM. Claude BOUILLET (C.D.A.), Nicolas RAINVILLE, Christian BOUTADE, Damien JURADO, secrétaire général District.

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

#### Correspondance avec la Commission

Toute correspondance avec cette Commission doit se faire depuis une adresse courriel officielle des Clubs sur :

[covid19@gard-lozere.fff.fr](mailto:covid19@gard-lozere.fff.fr)



## Point sur les derniers documents (protocoles et PV) « RETOUR AU FOOT »

La commission informe tous les acteurs des compétitions (joueurs, arbitres, délégués, dirigeants, présidents, éducateurs, etc...), avec ou sans passage aux vestiaires, que les derniers documents relatifs au « retour au foot » COVID-19, sont disponibles sur les sites de la Fédération Française de Football, Ligue de Football d'Occitanie et District Gard Lozère, et à ce titre, les invitent à en prendre connaissance.

**Elle rappelle aussi que tous les documents, déterminent les grands principes liés aux précautions sanitaires, sans toutefois se substituer à toutes les réglementations Gouvernementales qui s'imposent.**

## Précision sur les référents COVID-19

Chaque Club doit désigner un référent COVID, dont la mission est de vérifier la bonne mise en œuvre de l'ensemble des dispositions du **protocole de reprise des compétitions Régionales et Départementales** (préconisations fédérales tirées de l'application du Décret n° 2021-1059 du 7 août 2021).

Il doit être l'interlocuteur privilégié des autorités et des instances sur le sujet.

Il est fortement conseillé d'avoir une « équipe Covid »

Le Président du club, doit identifier les personnes faisant parties de l'équipe COVID, afin que la mise en œuvre ne repose pas sur une seule personne.

**La commission invite tous les clubs ne l'ayant pas encore fait, à désigner un référent COVID ainsi que des membres de l'équipe COVID.**

## RÈGLES DE PARTICIPATION (COVID-19)

### Principe fondamental

Pour pouvoir être inscrit sur la feuille de match et prendre part à la rencontre, le licencié doit **impérativement** présenter avant le coup d'envoi un pass sanitaire valide.

Il est précisé que cette obligation s'applique à toutes les rencontres officielles, y compris celles ayant lieu sur une installation sportive pour laquelle le contrôle du pass sanitaire à l'entrée n'est pas obligatoire.

### Vérification

Lors du contrôle des licences avant le coup d'envoi, un membre de chaque club (le référent covid ou à défaut tout dirigeant licencié) vérifie, en présence de son homologue adverse, que chaque licencié de l'autre club inscrit sur la feuille de match présente un pass sanitaire valide.

Lorsqu'un délégué officiel est nommé sur le match, il supervise cette vérification.

L'arbitre quant à lui, qu'il soit officiel ou bénévole, prend connaissance du résultat de cette vérification avant le coup d'envoi.

L'application « TAC Vérif » ou « TousAntiCovid Verif » est à votre disposition et est à télécharger sur votre smartphone.

### Non présentation d'un pass sanitaire valide

Lorsqu'un licencié inscrit sur la feuille de match ne présente pas un pass sanitaire valide avant le coup d'envoi, l'arbitre doit lui **interdire de participer à la rencontre** et le club du licencié concerné doit donc le retirer de la feuille de match.

Si après le retrait de la feuille de match d'un ou plusieurs joueurs sans pass sanitaire valide, le club dispose toujours d'un nombre suffisant de joueurs pour débiter la partie (8 en foot à 11), dans ce cas la rencontre peut avoir lieu normalement.

Si après le retrait de la feuille de match d'un ou plusieurs joueurs sans pass sanitaire valide, le club ne dispose plus d'un nombre suffisant de joueurs pour débiter la partie : dans ce cas, la rencontre ne peut pas se tenir et le club concerné perd le match par forfait (ou les deux clubs, si jamais ils se trouvent tous les deux en insuffisance de joueurs pour débiter la partie).

**Le Président,**  
Bernard BERGEN

**Le Secrétaire de séance,**  
Jean-Marie ROUFFIAC

### Procès-verbal n°1 de la Commission d'Accompagnement des Clubs

Réunion du :	Mardi 07 Septembre 2021 (réunion électronique)
À :	10h00 – DGL
Présidence :	M. David MIDDIONE
Présents :	Mmes Fatiha BADAoui, Christie CORNUS, Audrey FIRMIN, MM. Fabien AKKERMANS, Bernard BERGEN, Laurent GILLES, Boris SAMBOEUF

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

## Formation FMI

Des formations/recyclages FMI seront organisées pour les Clubs durant le mois de Septembre 2021.

- Le 09/09/2021 de 18h30 à 20h30 à SAINT PRIVAT DES VIEUX (12 places)
- Le 13/09/2021 de 18h30 à 20h30 à SUMENE (10 places)
- Le 15/09/2021 de 18h30 à 20h30 à NIMES (20 places)

Les inscriptions se font par retour de mail au secrétariat du District.

## Rappels aux Clubs



### Mise à jour du mot de passe

Pour rappel, le mot de passe devient invalide deux fois par an, le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> juillet de chaque saison. Il appartient à chaque utilisateur de vérifier la validité du mot de passe.

En cas d'invalidité, aller sur <https://fmi.fff.fr/assistance> (onglet 4 : « Mot de passe Oublié ou Expiré »)



### Création des comptes FMI

Les équipes déjà équipées doivent s'assurer que la personne en charge de la tablette cette saison possède bien un compte (via Footclubs) au sein du club pour pouvoir utiliser l'application.

Les équipes nouvellement équipées doivent, si possible avant les réunions de formation, faire cette opération par l'intermédiaire de leur correspondant Footclubs.

La procédure se trouve en pages 5 à 7 du guide utilisateur (<https://fmi.fff.fr/assistance/>, à la rubrique « Documentation »).

## Rappels de règlements



### Pour les compétitions sous FMI :

- M. Utilisation de l'application obligatoire (si la tablette dysfonctionne, le club doit tout mettre en œuvre pour en trouver une autre, même personnelle, avec l'application installée et la synchronisation effectuée)
- MI. Dirigeant formé et avec les codes d'utilisation valides
- MII. Pour le club recevant, synchronisation obligatoire le jour de la rencontre (avant le match !)
- MIII. Tout doit être mis en œuvre pour utiliser la FMI, sous peine d'amende (100 Euros au Club fautif).

Si le club n'utilise pas la FMI, quelle que soit la raison :

- MIç. Rapport à envoyer par courriel au Secrétariat du District le jour même, même sans demande officielle du District, avec envoi des photos des écrans en cas de dysfonctionnement de la tablette (sinon application en plus de l'amende pour non-envoi, lire ci-après)
- Mç. Utilisation d'une feuille de match papier qui est à scanner au District le jour même, puis envoi de l'original sous trois jours (sous peine d'amende).

La FMI doit être transmise par le Club recevant le jour même de la rencontre (25 Euros pour le club fautif).

Pour les Coupes, le délai est réduit à 4 heures la rencontre.

## Usage de la FMI

Pour rappel, lorsqu'un match se déroule en lever de rideau, vous devez utiliser deux tablettes et non une seule tablette (même si les 2 rencontres apparaissent) car si vous remplissez la FMI pour le 2<sup>ème</sup> match, vous ne pourrez plus revenir à la FMI du 1<sup>er</sup> match.

Toutes les informations d'avant-match (compositions et signatures) doivent être impérativement renseignées avant l'heure du coup d'envoi de la rencontre. Sinon vous rencontrerez un problème. Pour résoudre votre problème, il faut rentrer dans les paramètres de la tablette et modifier l'heure.

Pour transmettre la FMI, vous devez impérativement synchroniser la tablette à la fin de la rencontre, en vous connectant en WIFI au siège du club ou à votre domicile ou en faisant un partage de connexion avec votre smartphone.

### **Le Président,**

David MIDDIONE

### **La Secrétaire de séance,**

Fatiha BADAOU



## ***Jean-Pierre Adams s'est endormi à jamais***

*L'ancien joueur de Nîmes Olympique aux 22 sélections en équipe de France est décédé le 6 septembre à l'âge de 73 ans. Dans un état végétatif depuis 1982 suite à une erreur médicale, il était, depuis, veillé sept jours sur sept par son épouse, Bernadette.*

Jean-Pierre Adams n'est plus. Il s'est endormi à jamais, à l'âge de 73 ans, le lundi 6 septembre 2021, au CHU de Nîmes, où il avait été admis quelques jours plus tôt pour des problèmes pulmonaires.

Jean-Pierre Adams, c'est une carrière professionnelle exemplaire et un parcours hors norme entre drame et histoire d'amour. L'enfant de Dakar, arrivé dans la région parisienne avec sa grand-mère pour un pèlerinage, s'était révélé au football dans le Loiret. C'est à Fontainebleau que celui qui était alors avant-centre est repéré par Kader Firoud qui l'engage à Nîmes Olympique. Sous le maillot des Crocos, de 1970 à 1973, il recule en défense centrale et connaît ses premières sélections en équipe de France où il composera avec Marius Trésor la célèbre garde noire. Jean-Pierre Adams joue ensuite quatre saisons à Nice, deux au Paris-Saint-Germain et achève sa carrière professionnelle à Mulhouse. Il évolue ensuite en amateur à Chalon sur Saône où survient le drame.

Nous sommes en 1982. Le 17 mars de cette année-là, une semaine après avoir fêté ses 34 ans, soucieux de guérir d'une douleur à un genou pour passer ses diplômes afin d'entraîner les jeunes du club, il se soumet à une



intervention chirurgicale à Lyon dont il ne se réveillera jamais. A la suite d'une erreur médicale, il est plongé dans un état végétatif. Dans un reportage de Midi Libre en 2018, à l'occasion des 70 ans de Jean-Pierre Adams, son épouse Bernadette, qui l'avait rencontré lors d'un bal à Montargis, raconte comment elle a décidé de sortir son mari d'un centre de rééducation où il est resté un an après le drame. « C'est ici que vous débarrassez des gens qui vous gênent », avait-elle lancé au personnel du centre. « Il avait des escarres, il avait perdu du poids. S'il était resté là, il serait vite parti. »

Son mari, c'est elle qui s'en occupera chez elle tout en éduquant Laurent et Frédéric qui ne sont alors que de jeunes enfants. A Caissargues, où le couple a élu domicile, village dans lequel habite aussi Frédéric, le fils cadet, c'est elle qui préparait ses repas, les lui donnait, lui faisait la toilette, le médicamentait aussi avec, cinq jours par semaine, l'assistance d'une aide-soignante et d'un kiné. Les jours de match, elle lui allumait la télé. Sans cesse, en lui parlant, le rasant, le soignant, elle maintenait ce lien indispensable avec un époux si proche mais si loin. Bernadette raconte aussi que Mia, sa petite-fille, venait jouer avec son grand-père, le câlinait. Une semaine par an, Bernadette s'accordait une parenthèse en Corse pour aller rendre visite à Laurent, son fils aîné.

Pendant près de quarante ans, Mme Adams a veillé sur son mari avec un indéfectible amour sur son mari. « Ma seule crainte, avait-elle un jour confié, c'est de partir avant lui. »

A Bernadette, à ses fils Laurent et Frédéric, à ses petits-enfants, le District Gard-Lozère présente ses plus sincères condoléances.



*Jean Pierre ADAMS, debout 2<sup>ème</sup> en partant de la gauche à côté de Marius Trésor, lors du match amical de l'équipe de France contre le Real Madrid en 1975.*

*Celui qui vient de décéder à l'âge de 73 ans, comptait 22 sélections sous le maillot bleu.*

## *Paul Chillan, un autre ancien international croco est parti*

Paul Chillan, un autre ancien footballeur nîmois, est décédé récemment, précisément le 1<sup>er</sup> septembre à l'âge de 85 ans à la Martinique, sur son île natale. Cet attaquant, ailier gauche virevoltant, avait porté le maillot croco de 1959 à 1967. Il avait été vice-champion de France en 1960. Connue pour ses qualités de vitesse, Paul Chillan avait également joué en équipe de France. S'il ne comptait que deux sélections, l'une d'elles avait été contre le Brésil en 1963. Cette année-là, les Bleus s'étaient inclinés 3 buts à 2 lors d'un match marqué par un triplé de Pelé.